

L.AS (Licence Accès Santé)

Optimisez vos chances d'intégrer des études médicales (filière MMOP) :

Pourquoi faire une prépa L.AS ?

La réforme concernant l'accès aux études de santé dans le cadre du plan Ma Santé 2022 diversifie les voies d'accès aux études de santé.

A la rentrée 2020, les études de santé deviennent les études MMOP (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) accessibles par 2 voies :

- **-Le Portail Santé ou Parcours Spécifique Santé (PASS) ou Majeure Santé qui remplace la PACES.**
- **La Licence avec une option Accès Santé (L.AS) ou Mineure Santé.**

De solides bases et une méthode de travail efficaces sont toujours indispensables pour aborder la première année des études médicales.

En L.AS, la totalité des cours et travaux dirigés de la Mineure Santé de la faculté (80 heures) se déroulent en distanciel.

L'objectif est d'acquérir la méthode de travail permettant l'apprentissage et la compréhension des cours afin d'optimiser vos chances de réussite.

NOTRE PREPARATION :

Afin de nous adapter à chaque étudiant, Sciences Plus propose **plusieurs formules modulables et cumulables.**

Formules au choix à choisir séparément ou à cumuler :

***Des stages pré-universitaires : 32 heures fin juin et 48 heures fin août en présentiel**

- Préparation aux fondamentaux en Sciences de la Santé (Chimie, Génome, Biochimie, Cellules et Tissus, Physique et Physiologie, Biostatistiques, Anatomie et Initiation à la Connaissance du Médicament, SSH et Santé Publique).

Les groupes sont limités à **12 étudiants.**

Programme du stage pré-universitaire fin Juin (sur 1 semaine)

- 7 h de Chimie- Génome- Biomolécules
- 9 h de Cellules et tissus
- 7 h de Physique et Physiologie
- 7 h de Mathématiques- Biostatistiques
- 2 h de concours blanc

Programme du stage pré-universitaire fin Août (sur 2 semaines)

- 8 h Chimie- Génome- Biomolécules
- 5 h Cellules et tissus
- 10 h Physique et Physiologie
- 6 h Mathématiques- Biostatistiques
- 4 h Anatomie
- 4 h Médicament
- 4 h Santé-Société-Humanité et Santé Publique
- 4 h de Méthodologie
- 3 h de concours blanc

***Un suivi hebdomadaire à compter de début Janvier: 3h par semaine de cours et entraînements en ligne le samedi matin.**

Un examen blanc gratuit est organisé 3 semaines avant les épreuves.

Les groupes sont limités à **6 étudiants**.

NOS TARIFS : voir fiche d'inscription (tarifs dégressifs) + 75€ de frais de dossier

Elève		FICHE D'INSCRIPTION			
Nom : Prénom : Date naissance : Sexe : Nationalité : Téléphone : E-mail :	Photographie	Suivi hebdomadaire Prépa L.AS (De janvier à mars)			
		Volume horaire		Tarif	
		30h		600€	
		Stages Pré-Universitaires			Tarif
		Volume horaire			
		Stage Fin Juin		32h	600€
		Stage Fin Août		48h	850€
		Forfait L.AS			Tarif
		Volume horaire			
		Suivi hebdomadaire + 2 stages		110h	1900€(au lieu de 2050 €).

REGLEMENT GÉNÉRAL

- Article 1 : Les inscriptions sont prises dans la mesure des places disponibles et dans leur ordre de validation. Une inscription est validée par la constitution du dossier d'inscription complet et le paiement d'un acompte.
- Article 2 : Les inscriptions se font à tout moment de l'année.
- Article 3 : L'élève inscrit s'engage à suivre les cours de la préparation choisie. Trois absences non justifiées entraînent une exclusion temporaire des cours d'une semaine. En cas d'absences répétées sans motif, une exclusion définitive de l'école peut être prononcée sans donner droit à aucun remboursement des frais de scolarité.
- Article 4 : La totalité des frais de participation est exigible dès le début des cours.
- Article 5 : En cas de désistement ou d'arrêt de l'élève à une préparation, le montant total des frais de scolarité reste dû.
- Article 6 : La personne se portant caution financière de l'élève s'engage à régler la totalité des frais de scolarité.
- Article 7 : Le régime de Sciences Plus est l'externat
- Article 8 : Au cas exceptionnel où Sciences Plus serait amené à annuler un cours, les candidats seraient immédiatement avisés et remboursés du montant versé y compris des frais de dossier.
- Article 9 : Autorisation est accordée à Sciences Plus de pouvoir faire état du classement des reçus aux différents concours.
- Article 10 : Une conduite irréprochable est exigée tant à l'intérieur de Sciences Plus, que dans ses abords immédiats. Le non respect de cet article peut entraîner l'exclusion définitive de l'élève.
- Article 11 : Les frais d'impayé (chèque ou prélèvement) seront facturés.

ENGAGEMENT POUR LE REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ

Je soussigné(e)

Nom de la personne se portant caution financière Prénom

Adresse complète

..... Téléphone

déclare avoir pris connaissance du règlement général ci-dessus et l'accepter.

Je m'engage à régler les frais de scolarité s'élevant à selon les modalités du tarif qui m'a été remis :

Acompte ce jour (minimum 10%) de euros + 75 € (frais de dossier)

Je verserai le solde, soit euros lors du premier cours.

Fait à le

Signature de la personne se portant caution financière
précédée de la mention «*lu et approuvé, bon pour accord*»

Signature de l'élève